

# COMMUNE DE TALLOIRES-MONTMIN



## COMPTE-RENDU de la REUNION PUBLIQUE du CONSEIL MUNICIPAL du 24 juillet 2017

L'an deux mille dix-sept, le 24 juillet, le Conseil Municipal de la commune de TALLOIRES-MONTMIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean FAVROT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 18 juillet 2017.

### **Présents** :

Jean FAVROT, Evelyne DURET, Philippe BETEND, Ludovic LAFLEUR, Alain CARRERA, Roselyne CHARREL, Anne CONAN, Sylvie DESBIOLLES, Stéphane DUCLOS, Bernard HOFFMANN, Mickaël GAMICHON, Bettina GARBEROGLIO, Claire GATELLET, Marcel MANIGLIER, Danielle ROCHET, Didier SARDA, Chantal VAUTIER.

### **Procurations** :

Christine BOUVIER a donné procuration à Evelyne DURET, Raphaël LYARET a donné procuration à Ludovic LAFLEUR, Daniel BOA a donné procuration à Jean FAVROT, Gérard ACHARD a donné procuration à Danielle ROCHET, Noëlle CAREL-LAMARCA a donné procuration à Didier SARDA, Martine LAVAL a donné procuration à Sylvie DESBIOLLES.

### **Excusés** :

Christiane MICHARD, José TRIGANCE, Robert TUGEND, Pierre BISE, Philippe CUILLERY.

**Secrétaire de séance** : Alain CARRERA.

**Les procès-verbaux des séances précédentes des Conseils Municipaux des 26 juin et 3 juillet 2017 sont approuvés sans observation.**

**Début de la séance** : 20 h 00.

**N° 66/2017**

**OBJET : Equipement Numérique de l'école -**

Monsieur le maire explique que le numérique est désormais incontournable à l'Ecole, à la fois pour la découverte de l'informatique que comme outil pédagogique.

Le parc informatique de la commune est désuet et trop peu important.

L'équipe enseignante, comme les parents d'élèves ou encore l'Académie, sollicitent un véritable équipement numérique pour les écoliers de la commune.

Le point de vue du maire et des adjoints au maire est qu'il est nécessaire de se doter de matériels performants, de qualité et en nombre, pour que chaque enfant puisse apprendre à l'école par le biais du numérique et profiter de l'ensemble des ressources que ces différents outils proposent.

Idéalement il faudrait pouvoir doter l'école d'une tablette par élève, comme cela se fait de plus en plus dans les collèges, sans oublier l'installation de vidéoprojecteur interactif dans chaque classe et d'ordinateurs portables au surplus, offrant des fonctionnalités plus avancées.

Ce poste de dépense représentera une somme importante. Il est donc indispensable de rationaliser l'équipement et ses coûts.

Partant, il semble possible et préférable de fixer une enveloppe maximale de 120 000 € pour réaliser cet équipement numérique. Les prix devront être justes et la recherche d'économies ne devra pas se faire au détriment de la qualité.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** la réalisation d'un programme d'équipement numérique à l'école sur Talloires-Montmin tel que décrit ci-avant ;

**DONNE** pouvoir au Maire pour négocier ledit équipement, lancer les procédures légales nécessaires le cas échéant, dans la limite maximale de 120 000 € HT ;

**PRECISE** que le montant fixé constitue bien un maximum pour la réalisation d'un programme d'équipement numérique à l'école sur Talloires-Montmin.

**N° 67/2017**

**OBJET : Lancement d'études pour projets touristiques -**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil s'interroge sur le fait de rénover les bâtiments de Talloires Espaces Lac et la Savoyarde, ainsi que sur les modalités de gestion ultérieure. Des groupes de travail ont ainsi été formés.

Dans ces groupes, de nombreuses divergences sont apparues sur la manière de gérer ces deux dossiers. Les principales interrogations sont les suivantes : faut-il rénover les bâtiments soit même et les mettre en location ensuite, faut-il donner un bail long en échange de travaux par les locataires, faut-il louer le bar et le restaurant de la savoyarde à une même structure ou à deux structures différentes, faut-il vendre Talloires Espace Lac, ou encore quels sont les montants de loyers à attendre ?

Pour l'ensemble de ces questions, il est proposé de s'attacher les services d'un cabinet de conseil, qui nous assistera afin de définir ce que nous pouvons attendre de chacune de ces options et nous aidera à choisir la meilleure d'entre elles, ainsi que tout ce qui a trait.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** la réalisation d'une étude pour ces deux projets, comme défini ci-avant ;

**DONNE** pouvoir au Maire pour trouver une structure de conseil offrant la meilleure proposition d'assistance, à un prix raisonnable et conclure un tel marché ;

**PRECISE** que le montant maximum à ne pas dépasser pour l'ensemble de ces études est de 43 000 €.

**N° 68/2017**

**OBJET : Pyro-concerts 2017 -**

Monsieur le Maire rappelle que la commune organise chaque année les pyroconcerts dans la baie de Talloires, événement incontournable sur le Lac d'Annecy en fin de période estivale.

Le succès de l'année dernière permet de relancer le format de l'événement sur trois jours, comme initialement, avec des prestations techniques nouvelles, avec l'ambition de faire des pyroconcerts un spectacle majeur dans la région, voire au-delà.

A cette fin, il est important pour la commune de trouver des financements. Monsieur le Maire propose notamment de se rapprocher de la région, afin de solliciter une aide financière à hauteur de 10 000 €.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** la réalisation des Pyroconcerts dans la baie de Talloires les 23, 24 et 25 août 2017 ;

**AUTORISE** le Maire à solliciter des aides financières et notamment auprès du Conseil Régional comme précisé ci-avant ;

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les actes relatifs.

**N° 69/2017**

**OBJET : Marché Pylône Zone Blanche de Montmin**

Monsieur le Maire rappelle que la partie Montmin de la commune est classée en zone blanche d'un point de vue couverture en téléphonie mobile.

Dans le cadre du programme « Zones Blanches » visant à réduire la fracture numérique, un pylône doit être implanté sur le territoire communal.

Afin de desservir au mieux la population, il a été décidé d'implanter ce pylône dans le secteur des Cheneviers, permettant d'irriguer l'ensemble des hameaux de la commune historique de Montmin.

L'endroit idéal est situé en pleine nature. Un choix s'offre donc à la collectivité : un pylône basique, qui s'insère peu dans le paysage mais à coût moindre, ou un pylône de type « arbre » plus onéreux mais à forte insertion paysagère, faisant potentiellement passer le marché au-dessus des seuils de marché public.

**Ainsi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DECIDE** l'implantation d'un pylône le moins impactant possible sur l'environnement et le paysage, au besoin un pylône de type « arbre » et la réalisation dudit programme ;

**AUTORISE** le Maire à réaliser les procédures légales nécessaires ;

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tous les actes relatifs.

**FIN de la séance : 21 h 17.**